

ADMINISTRATION

Contrôle d'honorabilité

A l'attention des Dirigeant.e.s des Organismes Territoriaux Délégués (OTD) (Ligues et comités) de la FFJDA

Madame La Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Les articles L212-9, L212-1 et L322-1 du Code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un Etablissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Suite aux affaires de violences dans le sport rendues publiques ces derniers mois, le Ministère chargé des sports a souhaité rendre systématique, à compter de janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (dirigeants des associations sportives).

Ce contrôle viendra compléter celui déjà effectué au travers de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés.

Pour pouvoir contrôler l'honorabilité des encadrants bénévoles et des dirigeants des clubs affiliés, il est nécessaire de récolter les éléments constitutifs de leur identité et donc de compléter leur fiche licence notamment pour ce qui concerne le nom et le lieu de naissance.

Ainsi, je demande à tout.e dirigeant.e d'association affiliée et OTD de la FFJDA (Président.e, Secrétaire Général.e, Trésorier.e) et tout.e enseignant.e et encadrant bénévole bien vouloir compléter sa fiche licence avant le 31 décembre 2020 en vous connectant à votre espace licencié : <https://www.ffjudo.com/connexion> (sélectionnez votre profil puis cliquez sur le bouton "Je complète mes informations licence" en bas de votre fiche licence).

Pour toute demande d'assistance, vous pouvez contacter le service des licences : licences@ffjudo.com ; 01 40 52 15 92.

Nous avons besoin de vous pour lutter, ensemble, contre les violences dans le judo et dans le sport.

Je compte sur vous et vous remercie par avance de bien vouloir faire circuler cette information afin de rendre possible ce contrôle d'honorabilité.

Bien cordialement,

Magali BATON
Secrétaire Générale FFJDA